

LA RENTRÉE 2014 - 2015 !

Les rythmes scolaires

	7h30	8h30	11h30	12h	13h30	15h15	16h15-18h30
LUNDI	GAR- DERIE	CLASSE	REPAS	CLASSE	TAP	PERISCOLAIRE	
MARDI							
MERCREDI		PERISCOLAIRE					
JEUDI		CLASSE	REPAS	CLASSE	TAP	PERISCOLAIRE	
VENDREDI							GARDERIE

La municipalité respecte la loi en mettant en place les nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014.

Les périodes en **jaune** sont des périodes de classe où la présence des élèves est obligatoire.

Les périodes **orange** sont des temps d'activités pédagogiques (TAP) organisées à l'initiative de la commune pour combler les allègements de la journée : elles ne sont pas obligatoires et soumises à une inscription auprès de la mairie pour une période donnée ou pour l'année scolaire. Cette année, ces activités seront gratuites. Les périodes **bleues** restent inchangées par rapport à la situation actuelle : elles sont payantes et soumises à une inscription auprès du service municipal.

Le mercredi, la classe commencera à 8 h 30 et finira à 11 h 30. Les élèves inscrits au centre de loisirs seront accueillis au réfectoire de l'école St-Jean pour le repas. Ils feront ensuite les activités du centre de loisirs, comme auparavant. Les élèves de l'école du Village et ceux de l'école des Oliviers seront conduits à St-Jean en bus.

Pour les familles qui ne pourront pas être présentes à 11 h 30, le mercredi, une garderie est mise en place de 11 h 30 à 12 h 30. Aucune restauration n'est envisagée pour les enfants non inscrits au centre de loisirs.

Le vendredi après-midi, de 15 h 15 à 16 h 15, il n'y aura pas de TAP, les enfants pourront s'adonner à des jeux et activités libres ou quitter l'école à partir de 15 h 15. Le personnel de l'animation assurera la surveillance. Les autres jours, les enfants pourront quitter l'école soit à 15 h 15, soit à 16 h 15 ou d'une façon échelonnée, à partir de 16 h 15, s'ils sont inscrits à l'accueil périscolaire (bleu).

Les activités organisées pendant les TAP (orange) seront soit culturelles soit sportives ou scolaires. Elles seront sous la responsabilité d'intervenants issus du milieu associatif, d'enseignants volontaires des différentes écoles et des animateurs attachés aux écoles.

Les différentes programmations seront mises en place pour la rentrée des classes.

Le personnel, qui encadrera le périscolaire n'étant pas encore au complet, vous sera présenté dans le prochain numéro de «Vivre à la Roquette».

Malgré la complexité de la mise en place de ces nouveaux horaires, la municipalité met tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions à la rentrée.

Trois groupes scolaires à La Roquette sur Siagne

À la rentrée 2014, notre village disposera de trois écoles primaires allant de la petite section au cours moyen 2 : l'école du Village, l'école St-Jean et l'école des Oliviers. Pas de création de classes mais un allègement des effectifs de l'école St-Jean et, de ce fait, un glissement des enfants résidant à l'entrée du village (en venant de Pégomas) jusqu'aux chemins des Roques et de la Levade vers le nouveau groupe scolaire, après définition d'une nouvelle carte scolaire.

Mme Véronique Lheureux prendra la direction de l'école des Oliviers et sera accompagnée par Mmes Marie Baudry, Josiane Nopre, Sonia Fontaine et M. David Gallier. Mme Sylviane Bessudo dirigera l'école primaire St-Jean accompagnée par : Mmes Danièle Leconte, Carole Brielles, Annes Valery, Colette Lemaire, Clarisse Serra, Isabelle Bouvier, Anne Gohier et M. Guy Tournaire.

Mme Bérengère Leschi conservera la direction de l'école du Village. Ses adjointes restent les mêmes : Mmes Colette Pizzotti, Marie-hélène Martin de Fremont, Corinne Amous, Corinne Gallier-Jouve, Elisabeth Digani et Flore Dagues de la Hellerie.

